

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit janvier à 14 heures,  
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

**Date de convocation :** 20/01/2017

**Présents :** Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., JACOMET M. LESBROS JM et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M. et OBRADOS A..

**Absent :** FAY E.P..

**Objet: Participation de la commune sur les repas à la cantine des écoles  
maternelles et primaires**

La commune accorde une aide aux familles dont les enfants mangent à la cantine de l'école « Terres de Lumière ». Cette aide est déduite chaque fin de mois du montant des factures de cantine aux familles sur la base des repas pris.

La communauté de communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière » facturera ce même montant à la commune en fin de mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter l'aide au frais de cantine dans de la commune et d'établir ce tarif à **1€** par enfant et par repas.

*Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus*

